



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 08 décembre 2022

Président : Monsieur REBSAMEN
Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 2 décembre 2022

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42 Nombre de présents participant au vote : 35
Nombre de membres en exercice : 42 Nombre de procurations : 4

Membres présents :

| | | |
|------------------------------|--|---------------------------------------|
| Monsieur François REBSAMEN | Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN | Madame Karine HUON-SAVINA |
| Monsieur Pierre PRIBETICH | Monsieur Antoine HOAREAU | Monsieur Nicolas SCHOUTITH |
| Monsieur Thierry FALCONNET | Monsieur Nicolas BOURNY | Monsieur Lionel SANCHEZ |
| Monsieur Rémi DETANG | Monsieur Hamid EL HASSOUNI | Monsieur Gérard HERRMANN |
| Madame Sladana ZIVKOVIC | Madame Brigitte POPARD | Madame Dominique BEGIN- CLAUDET |
| Monsieur Jean-François DODET | Madame Christine MARTIN | Monsieur Jean DUBUET |
| Madame Françoise TENENBAUM | Madame Océane CHARRET- GODARD | Monsieur Patrick CHAPUIS |
| Monsieur Jean-Patrick MASSON | Monsieur Denis HAMEAU | Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY |
| Monsieur Dominique GRIMPRET | Monsieur Guillaume RUET | Monsieur Jean-Michel VERPILLOT |
| Madame Danielle JUBAN | Monsieur Laurent GOBET | Madame Monique BAYARD |
| Monsieur Jean-Claude GIRARD | Madame Dominique MARTIN- GENDRE | Monsieur Philippe BELLEVILLE |

Membres absents :

| | |
|----------------------------|---|
| Madame Nathalie KOENDERS | Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN |
| Madame Nadjoua BELHADEF | Madame Céline TONOT pouvoir à Monsieur Jean-Patrick MASSON |
| Monsieur Patrick BAUDEMONT | Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI |
| | Monsieur Didier RELOT pouvoir à Monsieur Philippe BELLEVILLE |

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES

Association des Climats du Vignoble de Bourgogne – Patrimoine mondial – Soutien complémentaire financier au plan d'action 2022

L'association des Climats du vignoble de Bourgogne - Patrimoine mondial a initialement été créée en 2007 pour porter le dossier de candidature des Climats du vignoble de Bourgogne au Patrimoine mondial et fédérer les acteurs locaux autour de cette ambition partagée.

Depuis l'inscription du Bien au Patrimoine mondial, le 4 juillet 2015, actant la reconnaissance de la valeur universelle exceptionnelle d'un paysage culturel unique, façonné par l'homme depuis deux mille ans et dont le modèle de viticulture de terroir rayonne aujourd'hui dans le monde entier, l'association a pour objet d'animer et de coordonner la gestion du site des Climats du vignoble de Bourgogne dans le respect des valeurs et des engagements de la Charte territoriale (2011) et de la Convention concernant le patrimoine mondial culturel et naturel (1972).

Cette association réunit notamment les membres statutaires suivants : le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, les Conseils départementaux de Côte d'Or et de Saône-et-Loire, les communes de Dijon et Beaune, la métropole de Dijon, la communauté d'agglomération de Beaune Côte et Sud, la communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges, le Grand Chalon ainsi que le Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne.

Les grands enjeux pour l'association sont depuis lors les suivants :

- protéger la Valeur Universelle Exceptionnelle des Climats en mettant en place des outils réglementaires de protection ainsi que des outils de sensibilisation et de restauration du patrimoine (mise en place d'une commission « impact V.U.E. », protection juridique du terme Climats, programme de restauration du patrimoine viticole...);
- favoriser la connaissance des Climats à travers des actions de formation, la mise en place d'un programme culturel ou l'élaboration de contenus de médiation (colloques, formations, participation à l'élaboration des contenus de la Cité internationale de la gastronomie et du vin et du réseau des Cités des vins et des Climats) ;
- promouvoir l'inscription des Climats du vignoble de Bourgogne au Patrimoine mondial notamment à travers des actions de communication, de développement touristique et d'animation du réseau des biens reconnus par l'Unesco.

Ils se déclinent en un programme d'actions mis en œuvre par l'association, composée de 5 personnes. Ce programme est évalué par la commission technique permanente et la Conférence Territoriale des Climats, co-présidées par la Ville de Dijon, la Ville de Beaune et l'interprofession (BIVB).

Pour mémoire, suite à la conférence des financeurs de l'association du 30 mars 2021, les contributions de l'ensemble des membres statutaires ont été réévaluées par palier sur deux années (2021 et 2022), après être demeurées inchangées pendant dix ans, et ce afin de permettre de porter le budget de fonctionnement de l'association des Climats du vignoble de Bourgogne à environ 400 000 €.

Pour Dijon Métropole, l'année 2021 a vu une première réévaluation de la subvention à 20 500 € et il est proposé de porter cette subvention à 26 000 € en contribution au budget de fonctionnement de 431 000 €, conformément au budget prévisionnel 2023.

Parallèlement au soutien de Dijon Métropole, la subvention de la Ville de Dijon a été portée en subvention de fonctionnement à 41 050 € en 2021 puis à 52 100 € en 2022.

Compte-tenu de l'intérêt de ce projet et des retombées positives aux niveaux culturel, touristique et économique que cette inscription apporte à la Métropole dijonnaise, aujourd'hui tout particulièrement incarnée au sein de la Grande chapelle des Climats et des terroirs de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin, au vu des rapports d'activité et financier 2021, du

programme d'activités et du budget prévisionnel 2022, il vous est proposé de renouveler notre soutien et d'accorder une subvention de fonctionnement de 26 000 €.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **de dire** que Dijon Métropole soutient l'Association pour les Climats du vignoble de Bourgogne inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO ;
- **d'accorder** une subvention de fonctionnement de 26 000 € à cette association pour l'année 2022;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire au déroulement de cette opération ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice 2022.

| | | |
|---------|-----------------------|------------------------|
| SCRUTIN | POUR : 39 | ABSTENTION : 0 |
| | CONTRE : 0 | NE SE PRONONCE PAS : 0 |
| | DONT 4 PROCURATION(S) | |

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN